Policier incarcéré à Marseille : Pourquoi les policiers sont en colère après le placement en détention d’un des leurs

Caroline Politi

« Le savoir en prison m’empêche de dormir. » La prise de position, dimanche, du directeur général de la police nationale, Frédéric Veaux, est aussi exceptionnelle que forte. Dans une interview au *Parisien*, le haut fonctionnaire a apporté son soutien au policier de la Bac de Marseille mis en examen et incarcéré dans un dossier de violence. « Dans ce type d’affaire, le placement sous mandat de dépôt n’est pas la solution », estime Frédéric Veaux.

Quatre policiers marseillais ont été mis en examen dans ce dossier - ils sont soupçonnés d’avoir roué de coups un jeune homme de 21 ans -, mais un seul a été placé en détention. « De façon générale, je considère qu’avant un éventuel procès, un policier n’a pas sa place en prison, même s’il a pu commettre des fautes ou des erreurs graves dans le cadre de son travail », insiste le patron de la police, alors qu’un appel à la mobilisation a été lancé par les syndicats. Retour sur une affaire explosive.

Comment a démarré cette affaire ?

Tout démarre dans la nuit du 1er au 2 juillet : Marseille, comme de nombreuses villes de France, est le théâtre d’émeutes après la mort de Nahel. Ce soir-là, la tension est particulièrement vive, notamment aux abords du Vieux-Port. Aux jets de mortiers d’artifice, incendies de poubelles et dégradations de boutiques, les forces de l’ordre répondent par des tirs de LBD. Au total, 95 personnes sont interpellées.

C’est dans ce contexte qu’Hedi, un jeune homme de 21 ans sans casier judiciaire, a été grièvement blessé. Sur son lit d’hôpital, il a indiqué à *La Provence* avoir été passé à tabac par un groupe de quatre à cinq personnes - qu’il a identifiées comme des policiers de la Bac - après avoir reçu un tir de LBD dans la tempe. Dans une interview à *France Bleu Provence*, son avocat, Me Jacques Preziosi, a précisé que son client était sorti faire la fête avec un ami quand des policiers « se sont rués vers eux » aux alentours de 2 heures du matin. Le jeune homme souffre d’un hématome intra-cérébral, d’une fracture de la mâchoire, et risque de perdre la vision de l’œil gauche. Le parquet n’a pas donné de précision sur le déroulé des événements, indiquant seulement que « les faits se seraient déroulés dans le centre-ville de Marseille ».

La détention provisoire au cœur de la protestation

La semaine dernière, mardi 18 juillet, près de deux semaines après l’ouverture d’une information judiciaire, huit fonctionnaires ont été placés en garde à vue. Dans la nuit de jeudi à vendredi, quatre d’entre eux - deux membres de la brigade anticriminalité (Bac) sud et deux de la Bac centre - ont finalement été mis en examen pour « violences en réunion par personne dépositaire de l’autorité publique avec usage ou menace d’une arme ayant entraîné une ITT supérieure à 8 jours ».

Mais c’est surtout le placement en détention de l'un d’entre eux qui a suscité l’ire de la profession. « Que ce policier doive répondre devant la justice des faits pour lesquels il est soupçonné, c’est une évidence, personne n’est au-dessus des lois, insiste David Le Bars, secrétaire général du syndicat des commissaires SCPN. Ce qu’on dénonce - et c’est ce qu’a très bien dit Frédéric Veaux -, c’est qu’un policier soit traité comme un simple voyou alors que les faits qu’on lui reproche ont été commis dans l’exercice de ses fonctions, qu’il a des garanties de représentations. »

Selon nos informations, le parquet avait requis le placement en détention provisoire des quatre fonctionnaires, mais le juge des libertés et de la détention a finalement décidé de placer trois des quatre fonctionnaires sous contrôle judiciaire. L’homme incarcéré est celui soupçonné d’être l’auteur du tir de LBD.

« Deux poids, deux mesures » ?

Les syndicats dénoncent un « deux poids, deux mesures » avec ce placement en détention provisoire - une mesure normalement exceptionnelle -, qui intervient quelques semaines après celui du policier responsable de la mort de Nahel. « C’est la goutte d’eau. On laisse dehors des délinquants notoires mais dès qu’un policier est mis en cause, il part en détention. Tout à coup, on oublie la surpopulation carcérale », s’insurge Linda Kebbab, déléguée nationale du syndicat Unité-SGP Police.

Au-delà de cette affaire, les syndicats déplorent que la responsabilité individuelle puisse être engagée alors même que les fonctionnaires effectuaient une mission de service publique. « Que la justice puisse estimer qu’un policier a mal fait usage de son arme, c’est une chose, poursuit-elle. Mais il ne faut pas oublier le contexte : s’il a fait usage de la force, c’est parce qu’il était en mission, parfois dans un contexte très compliqué. On n’était pas dans le cadre d’activité crapuleuse. » Dans cette affaire, rappellent les syndicats, les faits en question se sont produits alors qu’un important épisode de violences urbaines était en cours. « On ne lui reproche pas des délits habituels, une action continue ; c’est une soirée au cours de laquelle les choses se sont mal passées », analyse David Le Bars.

Comment se manifeste ce mouvement ?

Dès l’annonce du placement en détention provisoire, de nombreux policiers de la région marseillaise - il n’existe aucun décompte officiel, mais les syndicats évoquent plusieurs centaines - se sont mis en arrêt maladie. Et ce week-end, avant même le déplacement de Frédéric Veaux à Marseille puis son interview, le mouvement a pris un caractère national. Le syndicat Unité-SGP Police FO a en parallèle appelé, dans un communiqué « tous les policiers du territoire national à se mettre en 562 dès maintenant ».

562, dans le jargon policier, cela signifie le service minimum. En clair, les policiers sont en service mais ne prennent pas d’initiative : ils ne vont sur le terrain que lorsqu’ils sont appelés. Concrètement, lorsqu’un citoyen appelle le 17 pour signaler une agression, un cambriolage ou toute forme de violence, une équipe est envoyée. En revanche, il n’y a pas de patrouille ou de contrôles routiers ou d’identité. « On a des remontées partout en France de policiers en 562, assure Linda Kebbab. C’est un mouvement de fond, il y a vraiment une lassitude très profonde. » Le mouvement reste toutefois difficile à quantifier.